

■ AULT

RÉUNION PUBLIQUE. Le Bois de Cise bientôt classé site pittoresque ?

Volonté affichée depuis plusieurs mois par Christophe Vallet, président de l'ASA (Association syndicale Autorisée) du Bois de Cise, le projet de classement de ce dernier va être présenté aux habitants lundi 27 février à Ault.

Et si le Bois de Cise était classé site pittoresque ? C'est la volonté, depuis plusieurs mois, de l'ASA (Association syndicale Autorisée) du Bois de Cise et de son président, Christophe Vallet.

Gérer le flux touristique

En septembre 2022, lors de l'assemblée générale de l'ASA, le président avait exposé et défendu le projet devant une centaine de personnes.

Selon lui, le Bois de Cise doit être classé pour reconnaître son caractère remarquable, mais surtout pour le préserver. Le couvert boisé se trouve également dans le Grand site de France Baie de Somme dont deux sites classés font partie : le parc du Marquenterre et le front de mer de Mers-les-Bains. « Pour ces sites classés, il y a une politique mise en œuvre qui concilie préservation du site et gestion du flux touristique », explique le président.

La gestion du flux touristique est un véritable enjeu dans le hameau d'Ault. Lors des précédentes réunions, de nombreux habitants se sont plaints du trop grand nombre de véhicules qui circulent sur la route du couvert boisé. Ainsi, l'une des premières orientations serait de créer un parking à l'entrée du site, ce qui permettrait de s'y garer et de le visiter dans un esprit pédestre plutôt que motorisé.

Quelles en sont les conséquences ?

Christophe Vallet admet que les règles pourraient être plus strictes en matière de protection du Bois de Cise mais selon lui, « ça ne va pas changer la face du monde ».

En revanche, ce qui pourrait changer, c'est l'obtention de subventions. « Être site classé, garanti une qualité, une référence », explique le président.

Qu'en est-il pour les habi-

tants ? Selon Christophe Vallet, il n'y aura pas de grand changement. « Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) rend désormais le Bois de Cise, inconstructible. La seule chose possible sera l'extension de bâtiments existant ». Aujourd'hui, l'Architecte des bâtiments de France donne son avis sur les projets d'extensions. Si le site est classé, il donnera toujours un avis, mais il sera obligatoire. « À leur actuelle, le maire suit déjà l'avis de l'architecte des bâtiments de France », ajoute le président de l'ASA.

Une réunion publique

Afin d'en expliquer toutes les conséquences, mais aussi les atouts, l'ASA du Bois de Cise organise, lundi 27 février à 18 h, une réunion publique dans la salle du Casino à Ault.

Augustin Thibou



Une réunion publique est organisée lundi 27 février pour évoquer le classement du Bois de Cise avec les habitants.